

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le quinze du mois de mai,

A la salle des Fêtes de SAINT-HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 7 mai 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Étaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Françoise VIPREY, Bernadette DELAVELLE, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Jean-Paul FEUVRIER, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Alexandre MONNET, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Catherine RACINE, Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Nicolas JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Dominique BERNARD, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Pascal BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : Roland MARTIN donne procuration à Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET donne procuration à Françoise VIPREY, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Patricia PARATTE donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Karine TIROLE donne procuration à Jean-Michel FEUVRIER, Sonia BOICHAT donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT

Excusés : Christel PILLOT, Christophe JANIN, Brigitte COURTET, François JACQUOT, Nadège MOUGIN, Thierry VERNEY, André BESSOT, Raphaël PEQUIGNOT, Julien NAEGELEN, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Véronique TATU, Jean-Pierre ETEVENARD, Patrick BOITEUX (représenté par Pascal BOITEUX), Aurore GOSSO

Absents : Francine LA PENNA, Claude MARTELET, Luc TAILLARD, Christian GARESSUS

Secrétaire de séance : Françoise VIPREY

MEMBRES : En exercice : 65 Présents : 40 Ayant pris part à la délibération : 47

Délibération n° : 2025-05-09	Objet : VIE SCOLAIRE – Validation avenant n°1 : Désimperméabilisation des cours d'écoles de Chamesol et Saint-Hippolyte
---	--

Le Président rappelle que par délibération en date du 14 mai 2024, le conseil communautaire a validé l'attribution des marchés de travaux de désimperméabilisation des cours d'école de Chamesol et de Saint-Hippolyte à l'entreprise NGE PAYSAGES.

À la suite de la notification de ces marchés, des modifications sont apparues nécessaires dans le cadre de l'exécution des travaux. Ces modifications relèvent des dispositions de l'article R2194-8 (lot 1) et R2194-5 (lot 2) du Code de la Commande Publique, permettant des ajustements financiers limités ou liés à des

Communauté de communes du Pays de Maîche

24, rue Montalembert 25 120 Maîche

Tél : 03 81 64 17 06 • contact@ccpm-maiche.com • paysdemaiche.fr

circonstances imprévues.

La commission MAPA réunie le 15 avril 2025 a validé les avenants suivants :

- **Lot 1 – CHAMESOL** : travaux complémentaires pour un montant de **5 512,50 € H.T**, portant le marché de **120 743,07 € H.T à 126 255,57 € H.T**, soit une augmentation de **4,56%**.
- **Lot 2 – SAINT-HIPPOLYTE** : travaux complémentaires et agrandissement de la cour, pour un montant de **18 426,53 € H.T**, portant le marché de **94 561,53 € H.T à 112 988,06 € H.T**, soit une augmentation de **19,48%**.

Ces modifications ont été examinées et jugées justifiées techniquement et financièrement par la Commission MAPA.

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux pour :

*Le lot 1 – école de CHAMESOL, avec l'entreprise NGE PAYSAGES portant le montant du marché de 120 743,07€ H.T à 126 255,57 € H.T,

* Le lot 2 – école de SAINT-HIPPOLYTE, avec l'entreprise NGE PAYSAGES portant le montant du marché de 94 561,53 € H.T à 112 988,06 € H.T,

-AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
Le Président,
Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0